



Assemblée générale

Distr. générale
5 août 2010
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 324^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 9 juin 2010, à 10 h 30

Président : M. Badji (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Information concernant les principaux événements intervenus depuis la dernière séance du Comité

Situation dans les Territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

Rapport de la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien et du Forum public des Nations Unies à l'appui du peuple palestinien, Istanbul, 25 au 27 mai 2010

Réunion africaine des Nations Unies sur la question de la Palestine, Rabat, 1^{er} et 2 juillet 2010

Divers

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



La séance est ouverte à 10 h 45

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Information concernant les faits nouveaux intervenus depuis la dernière séance du Comité

2. **Le Président** dit que, lors d'une réunion du Comité de suivi de l'initiative de paix arabe qui s'est tenue au Caire, le 1^{er} mai 2010, les ministres arabes des affaires étrangères se sont dit favorables à des pourparlers indirects entre Israël et les Palestiniens, sous l'égide des États-Unis d'Amérique. Le 8 mai 2010, le Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine a accepté de reprendre les pourparlers avec le Gouvernement israélien.

3. Le 9 mai 2010, à l'issue de la rencontre entre le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et l'envoyé spécial des États-Unis pour la paix au Moyen-Orient, George Mitchell, le chef des négociateurs palestiniens, Saeb Erekat a déclaré que les pourparlers indirects avaient été entamés. Cet événement a été largement salué par la communauté internationale.

4. Le 18 mai 2010, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a fait un exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, notamment sur la question palestinienne.

5. Les 25 et 26 mai 2010 à Istanbul, le Comité a organisé la Réunion internationale à l'appui du processus de paix israélo-palestinien. Cette réunion a été suivie, le 27 mai 2010, du Forum public des Nations Unies à l'appui du peuple palestinien.

6. Le 31 mai 2010 au petit matin, des navires de la marine israélienne ont attaqué et intercepté six bateaux du Free Gaza Movement, coalition d'organisations de la société civile et de militants, qui tentaient d'acheminer un ensemble de produits humanitaires vers Gaza. Neuf ressortissants turcs ont été tués et beaucoup d'autres blessés. Israël a placé en détention puis déporté plus de 600 volontaires qui étaient à bord des bateaux. Cette attaque violente a été largement condamnée par la communauté internationale.

7. Lors d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité tenue le 31 mai 2010, le Ministre turc des affaires étrangères, Ahmet Davutoğlu, a déclaré qu'il

était alarmé par les actes des Forces de défense israéliennes dont il a dit qu'ils constituaient une grave violation du droit international. Le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2010/9) condamnant l'attaque israélienne, exigeant la mainlevée immédiate de l'immobilisation de tous les navires et la prompt libération des civils détenus par Israël et demandant une enquête impartiale de l'attaque. Il a prié d'accorder le plein accès aux autorités consulaires, de permettre aux pays concernés de récupérer immédiatement leurs morts et leurs blessés et d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire transportée par le convoi jusqu'à Gaza. Le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ont condamné cet acte de violence.

8. Le 1^{er} juin 2010, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 14/1 condamnant avec la plus grande fermeté l'agression perpétrée par Israël contre la flotille transportant de l'aide humanitaire, demandant à Israël de libérer immédiatement les détenus et décidant de dépêcher une mission internationale indépendante d'établissement des faits chargée d'enquêter sur les violations du droit international découlant de l'agression israélienne.

9. Le Président de l'Autorité palestinienne rencontre actuellement le Président des États-Unis à la Maison blanche.

Situation dans les Territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

10. **M. Mansour** (Observateur permanent de la Palestine) dit que les actes d'Israël ont continué à entretenir un climat négatif. L'Autorité palestinienne et le Comité de suivi de la Ligue des États arabes ont beaucoup de réserves au sujet des pourparlers indirects proposés car ils doutent que le Gouvernement israélien s'efforce réellement de faire progresser le processus de paix. Ils ont néanmoins accepté d'entreprendre des pourparlers indirects pendant une période de quatre mois, essentiellement en réponse aux signaux positifs du Président des États-Unis. Les pourparlers n'ont pas encore sérieusement commencé. Les obstacles au processus, notamment le mur de séparation et les activités belliqueuses des colons, sont toujours d'actualité.

11. L'attaque par Israël de la flotille transportant de l'aide a encore compliqué la situation. L'Autorité palestinienne, les États arabes, le Mouvement des pays non-alignés et presque tous les membres du Conseil de sécurité ont condamné cette agression. Dans sa déclaration récente, le Président du Conseil de sécurité a demandé qu'une enquête impartiale soit menée et que le blocus de Gaza soit levé. L'enquête devrait être conduite sous les auspices des Nations Unies, avec ou sans la coopération d'Israël. Les États membres ont collectivement la responsabilité d'encourager le Secrétaire général à aller de l'avant sur cette base.

12. Les signes que la situation à Gaza ne saurait être tolérée plus longtemps deviennent de plus en plus nombreux. La résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et la récente déclaration présidentielle fournissent tous les éléments nécessaires pour que le blocus soit levé et que les produits humanitaires et les matériaux de construction soient livrés. Les points de passage terrestres entre Israël et Gaza devraient être ouverts. Un accord devrait intervenir pour que Gaza puisse exporter vers le monde extérieur, assurant par là la reprise économique de la zone. Les institutions des Nations Unies, et en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), continuent à jouer un rôle utile en aidant la population de Gaza.

13. L'unité géopolitique du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, doit être maintenue afin de préserver le rêve d'un État palestinien indépendant, contigü et viable. Il espère que le Comité appuiera les efforts de réconciliation entre l'Autorité palestinienne et ses frères du Hamas. Il ne saurait y avoir d'indépendance si les divisions entre Palestiniens perduraient.

14. La délégation palestinienne qui est actuellement à Washington, D.C., continuera à faire tout son possible pour que des pourparlers indirects fructueux puissent avoir lieu dans les quatre mois à venir. Une entente devrait intervenir sur le fait que les frontières de l'État palestinien doivent être celles du 4 juin 1967. Un tel accord ouvrirait la voie aux négociations sur toutes les questions permanentes, notamment celles concernant Jérusalem, les réfugiés, les établissements, la sécurité et l'eau. Il est d'importance capitale d'arriver à des résultats substantiels dans le proche avenir. Le Gouvernement américain, grâce aux bons offices de l'Envoyé spécial des États-Unis pour la paix au Moyen-Orient, devrait trouver des moyens pratiques

pour veiller à ce qu'Israël change de comportement et agisse de bonne foi. Le Gouvernement américain doit faire preuve de leadership en exposant sa vision de la solution du conflit.

15. La déclaration du Quartet à Moscou le 19 mars 2010 et celle du Conseil de l'Union européenne le 8 décembre 2009 montrent que la communauté internationale a avalisé le Plan du Premier Ministre de l'Autorité palestinienne, Salam Fayyad, pour la reconstruction des infrastructures de l'État palestinien. Ce processus permettra à la nation palestinienne d'affirmer son existence, de mettre fin à l'occupation, de devenir un État et un membre des organisations internationales.

16. **M. Peck** (ancien ambassadeur des États-Unis) dit que, aussi longtemps qu'Israël pourra compter sur le soutien inlassable des États-Unis, il y a peu de chance qu'il change de politique. Parler de processus de paix et de négociations n'a aucun sens parce qu'il n'y a pas réellement de guerre et que les parties aux négociations ne sont pas sur un pied d'égalité. Il y a en Palestine une occupation, pas une guerre, et il ne saurait y avoir d'authentiques négociations entre l'occupant et l'occupé.

17. M. Peck dit avoir été invité par le Mouvement de libération de la Palestine à San Francisco à se joindre au convoi vers Gaza. Lorsque les commandos israéliens ont attaqué son navire à 4 heures du matin, il est vrai, comme l'a dit Israël, qu'ils étaient armés de pistolets à peinture. Cependant, ces pistolets à peinture avaient été fixés sur des mitrailleuses. Un de ces pistolets a été utilisé contre l'autre Américain qui était à bord de son navire et avait survécu à l'attaque perpétrée par Israël contre le USS Liberty de la Marine des États-Unis, pendant la guerre de juin 1967, ce qui faisait de celui-ci le seul Américain à avoir été attaqué deux fois dans la Méditerranée par la Marine israélienne.

18. Son groupe a été conduit à Ashdod où on lui a demandé de signer un document rédigé en hébreu, langue qu'il ne peut pas lire, et il a été mis sur un avion à destination de New Jersey. L'affirmation d'Israël, selon laquelle les commandos israéliens ont été attaqués par des passagers du *Mavi Marmara*, sur lequel a eu lieu la tuerie, est grotesque. Ces passagers n'ont fait que défendre leur bateau contre une attaque dans les eaux internationales qui aurait été qualifiée

d'acte de piraterie, si elle s'était produite n'importe où ailleurs.

19. En tant qu'Américain patriote qui a servi dans l'armée et le corps diplomatique des États-Unis, il est troublé par ce qui semble être la complicité de son pays dans les activités illicites d'Israël. En tant que Juif, il ne souhaite de mal à personne en Israël; il craint cependant que de mauvaises choses continuent à se produire tant que le soutien sans faille des États-Unis n'incitera pas Israël à modifier ses politiques. Dans une région, aucun pays ne peut être en sécurité si les autres ne le sont pas. Certains Premiers Ministres israéliens eux-mêmes, dont Shimon Peres, Ehud Olmert et Ehud Barak, ont déclaré que, en l'absence d'une solution fondée sur l'existence de deux États, Israël deviendrait un État qui pratiquerait l'apartheid ou ne serait plus juif. Il espère que des organismes tels que le Comité réussiront à trouver une voie raisonnable et dépourvue d'hostilité pour parvenir au résultat pacifique que tous souhaitent.

20. M. Daou (Mali) dit que le seul résultat raisonnable serait une solution durable et équitable conforme aux résolutions de l'ONU. Il demande que cet incident fasse l'objet d'une enquête internationale, que le blocus soit levé et que les négociations reprennent.

21. M. Dizdar (Turquie) dit que la situation à Gaza a fait l'objet de longs débats à la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien qui s'est tenue à Istanbul quelques jours avant l'incident de la flotille. Son pays a accepté la proposition du Secrétaire général pour que soit menée une enquête internationale mais Israël n'a pas encore répondu. S'il devait y avoir une enquête nationale, elle devrait être menée non par Israël mais par la Turquie, l'incident ayant eu lieu en haute mer à bord d'un navire turc et les victimes étaient des ressortissants turcs. Lors des autopsies réalisées en Turquie, 30 balles ont été trouvées dans les corps des neuf victimes, plusieurs ayant été tirées de très près et une victime a été blessée à la tête à cinq reprises. Cet incident est le symptôme d'un problème plus profond qui doit être traité par la communauté internationale.

22. M. Berrah (Algérie) dit que la présence d'un membre de la société civile met en évidence le lien existant entre le travail du Comité et celui des acteurs non étatiques. Elle prouve aussi que des éléments de la société civile des États-Unis partagent les

préoccupations du Comité. Il est évident, cependant, qu'une bonne partie du public américain n'a entendu qu'un son de cloche. De plus, Israël a agi en croyant pouvoir compter sur la bonne volonté des États-Unis. M. Berrah se demande donc ce que pourrait faire la société civile pour attirer l'attention du Gouvernement américain sur ces questions.

23. **M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) dit qu'il est inhabituel, dans une telle occasion, d'entendre un soldat parler de la paix avec son cœur. Certaines parties pourraient être tentées de répondre de la même façon aux actes terroristes d'Israël, ce qui ne ferait que servir les intérêts d'Israël et ceux des États-Unis. Néanmoins, le Président de la République bolivarienne du Venezuela, Hugo Chávez Frías, a souligné qu'il ne pouvait y avoir de justice sans la paix. Le monde entier et, en particulier, les peuples du Sud, doivent s'unir pour mettre sur pied une armée de la paix.

24. **M^{me} Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) dit que dans le raid effectué par Israël, les faits sont fondamentalement clairs. Israël ne changera pas de politique tant qu'il aura le sentiment de pouvoir agir en toute impunité. Elle espère que toute enquête sur ces événements ne subira pas le même sort que le rapport de la Mission d'établissement des faits des Nations Unies sur le conflit de Gaza.

25. Elle est un peu préoccupée à l'idée de pourparlers sur la recherche de solutions. Il y a déjà une solution : elle consiste à mettre en œuvre les résolutions pertinentes des Nations Unies qui demandent l'établissement de deux États vivant côte à côte dans la paix. Il est essentiel qu'un aussi grand nombre d'États que possible reconnaissent l'existence de l'État palestinien et affirme ce principe au Conseil de sécurité et dans d'autres enceintes.

26. **M. Crowley** (Afrique du Sud) dit que son Gouvernement a condamné l'agression militaire injustifiable d'Israël dans les termes les plus forts et a rappelé son ambassadeur en Israël pour des consultations. Le siège de Gaza est inadmissible et insoutenable.

27. Il se félicite de la présence d'un membre de la société civile; l'expérience de l'Afrique du Sud a montré qu'il est possible de se faire entendre à titre individuel. Il demande si M. Peck pense que, maintenant, Israël représente une responsabilité stratégique pour les États-Unis.

28. **M^{me} Hernández Toledano** (Cuba) dit que son pays a condamné l'attaque brutale perpétrée récemment dans les termes les plus forts qui soient, a demandé une enquête crédible et impartiale et a insisté sur la levée du blocus de Gaza par Israël. Elle voudrait savoir pourquoi Israël estimait pouvoir agir comme il l'a fait et quelles mesures pourraient être prises pour apporter une solution à la situation.

29. **M. Gocken** (Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique) dit qu'il est reconnaissant à M. Peck de ses actes courageux. L'Organisation de la Conférence islamique est prête à aider le Comité dans ses travaux.

30. **M. Saripudin** (Indonésie) dit que la flotille d'aide humanitaire comprenait 12 ressortissants indonésiens, dont deux ont été gravement blessés. Son Gouvernement a condamné ces attaques inhumaines. Il se demande ce qu'il serait possible de faire pour montrer clairement que le moment est venu de trouver une solution pacifique.

31. **M. Peck** (ancien Ambassadeur des États-Unis) dit qu'il apprécie la retenue diplomatique dont ont fait preuve les membres du Comité dans leurs critiques de la politique étrangère de son pays. Il souligne que ni la menace d'une guerre ni une condamnation internationale ne feront changer Israël de comportement. L'histoire a montré qu'Israël ne se soucie guère de son image internationale et est persuadé qu'une politique menée d'une main de fer est le meilleur moyen d'atteindre ses objectifs. La seule façon de changer cette politique consiste à montrer clairement à Israël quel en est le coût. Il est possible qu'un boycottage économique comme celui appliqué à l'ancien régime sud-africain ait une certaine influence. Tant que l'on n'aura pas trouvé un moyen efficace de faire pression sur Israël, il poursuivra sa politique d'apartheid.

Rapport sur la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien et le Forum public des Nations Unies à l'appui du peuple palestinien, Istanbul, 25 au 27 mai 2010

32. **M. Tanin** (Afghanistan) dit que de nombreux représentants des gouvernements, des organisations internationales et des organisations de la société civile ainsi qu'une délégation du Comité ont participé à la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du

processus de paix israélo-palestinien qui s'est tenue à Istanbul les 25 et 26 mai 2010. Les participants se sont félicités avec prudence des pourparlers indirects tenus sous l'égide des États-Unis. Ils ont également souligné l'importance des enseignements tirés des efforts de paix précédents. Les négociations doivent être menées sur la base de l'égalité entre les parties, s'inspirer des principes fondés sur le droit international et tenir compte des dimensions régionales plus larges du conflit israélo-palestinien. Il est important que des mécanismes précis soient mis en place pour mettre en œuvre tout accord éventuel et en assurer le suivi.

33. Jérusalem est le patrimoine commun de tous les hommes et les actes commis par Israël contre les lieux saints sont parfaitement inacceptables. Il n'y a pas eu d'amélioration tangible de la situation humanitaire, économique et sociale de Gaza. Les participants à la Réunion ont félicité les organisations de la société civile turque des efforts qu'elles déploient pour réaliser des projets en Cisjordanie et briser le blocus de Gaza. Ils ont également souligné l'importance du plan biennal de construction d'un État présenté par le Premier Ministre Fayyad et demandé à la communauté internationale de se tenir prête à reconnaître l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967, y compris par le biais d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, lorsque l'Autorité palestinienne aura déclaré, le moment venu, qu'elle représente un véritable État.

34. Le Forum public des Nations Unies à l'appui du peuple palestinien s'est tenu le 27 mai 2010 à l'Université Kultur d'Istanbul sur le thème « Jérusalem : clef de la paix israélo-palestinienne ». Le Forum a demandé à la société civile de se mobiliser pour mettre fin aux politiques de répression d'Israël dans cette ville. Des informations relatives aux manifestations qui se sont déroulées à Istanbul sont disponibles sur le site Internet « Question de Palestine » récemment remanié et un rapport sur ces réunions sera publié par la Division des droits des Palestiniens.

35. *Le Comité a pris note du Rapport sur la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien et du Forum public des Nations Unies à l'appui du peuple palestinien, Istanbul, 25 au 27 mai 2010.*

Réunion africaine des Nations Unies sur la question de Palestine, Rabat, 1^{er} et 2 juillet 2010 (Document de travail No. 6)

36. **Le Président** dit que la Réunion africaine des Nations Unies sur la question de Palestine, qui doit se tenir à Rabat les 1^{er} et 2 juillet 2010 a pour objectif de promouvoir un large appui international, y compris celui des pays africains, à une solution du conflit fondée sur une vision partagée de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Cette réunion abordera la question de Jérusalem dans le contexte des négociations relatives à un statut permanent. Des invitations ont été adressées aux États membres et aux observateurs des Nations Unies, aux organismes concernés des Nations Unies et à d'autres organisations intergouvernementales, à des organisations de la société civile, à des parlementaires, à des experts et aux médias.

37. *Le Comité a approuvé le programme provisoire de la Réunion africaine des Nations Unies sur la question de Palestine tel qu'il figure dans le document de travail No. 6.*

Divers

38. **Le Président** annonce que, le 27 mai 2010, la Division des droits des Palestiniens a relancé le site Internet intitulé « La question de Palestine », après l'avoir remanié.

La séance est levée à 12 h 45.